



Demande d'éclaircissement sur l'usage exclusif du toit par un copropriétaire

Par **Steph B**, le **20/07/2025 à 11:39**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de la part d'un copropriétaire qui souhaite utiliser le toit situé directement au-dessus de mon appartement comme terrasse à usage exclusif. Il propose également de prendre en charge les travaux de rénovation de l'étanchéité.

A-t-il le droit de faire une telle demande ? Et dans le cas où l'assemblée générale venait à accepter cette proposition — sachant que les autres copropriétaires ne seraient pas directement impactés — quels seraient mes recours ?

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Stephanie

Par **Pierrepauljean**, le **20/07/2025 à 13:59**

bonjour

il eput toujours faire la demande mais il doit absolument obtenir votre accord

vous pouvez aussi faire cette demande

Par **beatles**, le **20/07/2025 à 14:15**

Bonjour,

[quote]

il peut toujours faire la demande mais il doit absolument obtenir votre accord

[/quote]

Effectivement au vu des article 9 et 26 de la [loi du 10 juillet 1965](#) il faut l'unanimité.

Cdt.